qui doit avoir lieu le dimanche 26 juin prochain, serait de beaucoup supérieure à celle de 1909.

Nous ne doutons pas, en effet, qu'avec l'énergique impulsion que saura lui donner son président, ainsi qu'avec le dévouement de tous les membres de la commission, cette fête obtiendra un succès complet et donnera ainsi satisfaction au petit commerce et aux habitants du quartier.

A LA CAISSE D'ÉPARGNE. — Pendant les mois de janvier et février, une séance supplémentaire exclusivement réservée au remboursement des intérêts sur les livrets complets a lieu les jeudis de 10 à 11 heures du matin.

POUR L'HYGIÈNE ET L'ÉCONOMIE. — Chauffez-vous avec les merveilleux foyers à gaz **Engels** de Lille. Pour éviter les contrefaçons, exiger le nom **Engels**. 327.

VOL D'UNE BICYCLETTE. — Un mécanicien, M. Achille Cauteau, 17 ans, demeurant à Roncq, ouvrier chez M. Vanosselaere, marchand de cycles, rue Fidèle-Lehoucq, avait commis l'imprudence d'abandonner sa bicyclette devant la porte du magasin de son patron. Un malfaiteur en profita pour la dérober.

Plainte a été déposée. Une enquête est ouverte par M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement.

E. WERNER, 24, rue Nationale, Lille, joaillier, orfèvre. **Corbeilles de mariage.**

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de MM. Legrand et Cie, rue d'Austerlitz, une bacleuse, Florence Seninck, rue de Gand, a été contusionnée à l'auriculaire gauche, par la chute du bac qu'elle nettoyait. Dix jours de repos. Docteur Lyle-Grange. — Chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, une fileuse, Jeanne Hauteceur, 14 ans, rue du Tilleul, en tombant, s'est fait une contusion au genou droit. Dix jours de repos. Docteur Delegrange. — Une soigneuse de la filature de M. Flipo fils aîné, au Virolois, Mlle Marie Ducoulombier, 17 ans, rue du Virolois, en heurtant une platine de métier, s'est fait une plaie au pouce droit. Douze jours de repos. Docteur Debuchy.

ENTERREMENT DU MERCREDI 5 JANVIER. — M. Pierre Simaeys, huit heures, église Saint-Louis.

MOUVAUX

LES CONSCRITS. — Le nombre des jeunes gens qui, par leur âge, sont appelés à former la classe 1909, est de 65.

STATISTIQUE RELIGIEUSE. — A l'église Saint-Germain, il a été célébré 86 baptêmes, 34 mariages et 56 décès.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les chefs de famille ayant sous leur toit plusieurs personnes à leur charge qui veulent bénéficier de la diminution d'impôts (contribution mobilière) votée par le Conseil municipal, en leur faveur, devront fournir à la mairie, verbalement ou par écrit, dans un délai de 15 jours, les indications nécessaires, savoir : noms et prénoms, qualités des personnes à leur charge ; date de naissance, infirmités, etc.

LILLE

LA NOYÉE DE LA MADELEINE. — Nous avons signalé la découverte, à La Madeleine, du cadavre d'une femme inconnue, âgée de 35 à 40 ans qui fut retirée du canal de la Deule. Voici de nouveaux détails qui préciseront encore, si possible, le signalement de la noyée : De forte corpulence, elle a les cheveux châtains ; elle est vêtue d'une jaquette noire, d'un jupon de même couleur et d'un corsage gris et chaussée de bottines à hauts talons. Elle a autour du cou, une chainette en argent à laquelle pendent deux croix et deux médailles ; elle a en sautoir une chaîne en perles noires et a ses oreilles de petites bourles en or ou en doublé. Dans ses poches, on trouva un chapelet à grains noirs.

M. Houtix, juge d'instruction, est chargé de rechercher l'identité de la noyée, dont le corps est encore à la morgue de Saint-André.

LE DANGER DES ARMES A FEU. — Lundi soir, le jeune Maurice Franck, 12 ans, demeurant boulevard Montebello, 79, s'amusait avec un pistolet de salon à tirer en l'air. Soudain, une balle mal dirigée vint frapper au bras gauche Adolphe Vandenberghe, 8 ans, demeurant rue des Postes, 228. Le docteur Arquembourg tenta immédiatement l'extraction de la balle qui, heureusement, n'avait pénétré que très légèrement dans le bras. M. Rousseanac, commissaire de police, a ouvert une enquête.

CAISSIÈRE INFIDÈLE. — Il y a quelques jours, M. Bonte, gérant du « Café de la Paix », confiait une somme de 500 francs à sa caissière, Mlle Jeanne B..., demeurant rue Léon-Gambetta, 83. Le soir même, la jeune fille disparaissait. M. Bonte, croyant à une simple fugue, ne porta que très tardivement plainte à M. Langevin, commissaire du 1er arrondissement. Mardi matin, l'employée infidèle était arrêtée.

UN INCENDIE DANS UNE PHARMACIE. — Un incendie, causé par une fuite de gaz s'est déclaré hier soir dans la pharmacie de France, rue Faidherbe.

Le feu qui avait pris au plancher du laboratoire a été facilement éteint. Au bout d'une heure tout danger était écarté. Les dégâts s'élèvent à plusieurs centaines de francs.

La Compagnie Cosmos — N. DE COSTALEE, Agent régional, 17, r. Faidherbe, LILLE. Téléphone 17-36

"VERTICAL COSMOS"

Ce classeur vertical extensible contient 20.000 lettres.

Plus de recherches vaines ! Plus de dossiers égarés ! Plus de temps perdu !

Le courrier d'une importante maison, si volumineux soit-il, doit être, grâce au « Vertical Cosmos » examiné en quelques minutes et toutes les réponses doivent partir quelques heures après si vous employez la machine à écriture visible OLIVER

Modèle 1910 perfectionné, avec tire-lignes, Tabulateur, et Marche arrière. Fournitures et accessoires pour machines à écrire de toutes marques. Cartons, rubans Stencil. Travaux de copies. Cours de Sténo-Dactylographie. Catalogue franco. M. de Costa Leo, Directeur Régional. La Cie Oliver, 17, rue Faidherbe, Lille. 7835

Nouvelles Religieuses

MORTAGNE-DU-NORD

Messe de prémices. — Dimanche, à onze heures, au milieu d'une très nombreuse et très sympathique assistance de parents et d'amis, M. l'abbé Auguste Gaveile a célébré sa messe de prémices en l'église paroissiale de Mortagne, magnifiquement décorée pour la circonstance.

Au travers des rues pavoisées, un cortège, composé de la société de gymnastique « La St-Blaise » et des diverses confréries de la paroisse, vint chercher le nouveau prêtre, qu'accompagnaient MM. les abbés Dhinaut, curé de Mortagne ; Dubois, ancien curé ; Delbroucq et Richez, supérieurs à Lille ; Robaut, Provot, Vergne, professeurs à Lille ; Dubain, Delporte et Devos, amis de la famille.

Le nouveau prêtre était assisté à l'autel par M. l'abbé Gaveile, son oncle, vice-doyen, curé à Tourcoing ; il avait, pour diacre et sous-diacre, MM. les abbés Maës et Dumortier.

La messe de Plancq, sous l'habile direction de M. Vermeulen, a été supérieurement interprétée par la maîtrise de la paroisse et quelques amateurs.

A l'Evangile, M. l'abbé Delbroucq, après avoir félicité le jeune prêtre et sa famille, développa avec beaucoup d'éloquence cette pensée, que, bien souvent persécuté par elle, le prêtre est utile à la société.

Un banquet intime réunit ensuite le jeune prêtre et ses amis ; plusieurs toasts furent prononcés, qui montrèrent à quel point M. l'abbé Gaveile compte auteur de lui de sympathiques amitiés.

Convois Funèbres

Monsieur Armand PELBORIN décédé à Croix, le 3 janvier 1910, dans sa 47e année, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels, jeudi 6 courant à 9 heures, en l'église Saint-Martin à Croix, sa paroisse. L'assemblée, rue des Ogiers, 272, à 8 h. 1/2. 78036d

Madame Jules DELNATTE, née Adelphine ROUSSEL, décédée à Tourcoing, le 4 janvier 1910, dans sa 67e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. Convoi et Service, le jeudi 6 janvier, à 9 h. 1/2, en l'Eglise Saint-Christophe, à Tourcoing. — Assemblée, rue de Renaix, 93.

Messes et Obits

Madame Louis DESROUSSEAUX, née Sophie DETRENNE, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1909, dans sa 71e année, administrée des Sacrements. Obit Anniversaire, le jeudi 6 janvier, à 10 heures, en l'Eglise Saint-Martin, à Roubaix.

Les amis et connaissances qui n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priés de considérer les avis ci-dessus comme en tenant lieu.

Communications

TOURCOING. — **Tourquennoise Accordéoniste.** — On nous prie de dire que, contrairement à la communication parue ici le 3 janvier, la « Tourquennoise Accordéoniste » n'a jamais changé de local, et que le siège est toujours, 40, rue de l'Epine.

NÉVRALGIE MIGRAINE RAGE DES DENTS DOULEURS CÉRÉBRALES 15 ANS de Succès

Une seule poudre « ALGAO » soulage instantanément, guérit de façon certaine les accès les plus insupportables. 2 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies. Roubaix : Dépôt principal gros et détail, Gerreth, rue du Chemin-de-Fer, 45 ; Lille Pruvost, rue des Arts, 7. — Partout en Belgique : Bruxelles, Vandamme ; Gand, Demoor ; Ostende, Decock ; dans toutes les villes d'eau : Ypres, Libotte, pharm. préparateur. — Médaille d'or aux expositions d'Hygiène, Paris et Bruxelles 1900. 238

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Pour la grève de l'alcool

Roubaix, le 4 janvier 1910.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Si l'*Indépendant* qui écrit aujourd'hui dans le *Journal de Roubaix* contre la grève de l'alcool, suppose que les cabaretiers ne se sont pas adressés tout d'abord aux consommateurs, il se trompe singulièrement.

Nous, qui suivons avec beaucoup d'intérêt leur légitime mouvement de protestation, nous nous rappelons fort bien qu'en *septembre dernier*, le Syndicat a voté un ordre du jour, que toute la presse locale a reproduit, faisant appel « aux débitants syndiqués ou non, aux marchands et » aux sociétés vendant des spiritueux en gros, » aux *particuliers, aux ouvriers, syndiqués ou* » *non*, pour les aider dans leur résistance contre » l'impôt d'exception qu'est la licence, en cessant » de vendre ou de consommer des boissons alcooliques, tant que dureront la grève de la licence » et de l'alcool. »

Qu'il nous soit également permis de faire observer à M. l'*Indépendant* qu'il se méprend sur l'état d'esprit de la masse des consommateurs lorsqu'il croit, ou affecte de croire, que nous exigerons de l'alcool chez les débitants, si la grève était déclarée.

Nous ne sommes pas de ces alcooliques « à l'œil abruti, à la lèvre pendante », dont parlait autrefois M. Jaurès à la tribune de la Chambre.

Nous saurons parfaitement nous abstenir d'un « genièvre », pendant quinze jours, ou même un mois, pour hâter la suppression de la licence, et empêcher le vote de 67 millions d'impôts nouveaux, qui pèseraient sur les débitants d'abord, et ensuite sur leur clientèle aussi bien bourgeoise qu'ouvrière.

Oui M. l'*Indépendant*, pour aider les cabaretiers à vaincre, nous saurons faire, avec eux *et avec vous*, la grève de l'alcool, comme nous aurions su faire la grève des fumeurs, si on avait augmenté le prix du tabac.

A bon entendeur, salut :

Un groupe de consommateurs ne dépendant pas d'un verre d'alcool.

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

Henri et Angèle. — Une fille est majeure à 21 ans. A cet âge elle peut se marier sans le consentement de ses parents et faire un acte respectueux dont la durée est d'un mois. Oui, les parents ont droit sur elle. — — 446. *T.V.* — 1. Se présenter au bureau de recrutement, place aux Bleuets, à Lille, à 8 heures du matin, muni de son acte de naissance ; 2. Il faut avoir 2 ans de grade de sous-officier et subir un examen pour entrer à l'Ecole de Saumur. — *W.A.* — La loi militaire dit : Seront dispensés d'une période d'instruction ceux qui auront accompli trois années de service. Il me semble que c'est de la première période qu'il est question. Toutefois, la loi ne précise pas. — *H.L.* 11 *Tourcoing.* — Adressez votre demande à M. le colonel commandant le régiment où vous devez accomplir votre période. — *Un curieux intéressé.* — La loi de 1889 dispensait du service militaire les jeunes gens établis avant l'âge de 19 ans. Avec la nouvelle loi, toutes les dispenses ont été supprimées et ces jeunes gens doivent accomplir leur service militaire. Ils doivent s'adresser à M. le consul de France le plus près de leur résidence. — 10. *Un jeune mousse.* — Adressez une demande à M. le commandant des équipages de la flotte à Cherbourg, qui vous enverra une notice contenant toutes les formalités à remplir. — *N.* 219. *H.D.* — En 1917. — *Alpin* 1337. — Article 75 de la loi du 21 mars 1905 : Les militaires remplissant les conditions pour obtenir les emplois civils et ceux qui ont quitté le service dans les cinq années qui suivent leur libération, adresser une demande d'emploi par l'intermédiaire de la gendarmerie. Le général commandant la subdivision de leur domicile établit alors leur dossier et les convoque, s'il y a lieu, pour subir les examens professionnels. — *A. Jules.* — Il y a une prime pour les engagements de 4 ou 5 ans. — *Un soldat ennuyé.* — Adressez votre demande à M. le maire. — *Emile* 46. — Il faut qu'il sollicite l'autorisation de son chef de corps.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

— **Cercle Musical Artistique.** — C'est dimanche prochain, 9 janvier, à sept heures précises, qu'aura lieu dans la salle des fêtes du « Café Français », le grand bal de famille qu'organise annuellement cette société. Le Comité, qui n'a rien négligé pour donner à ce bal l'éclat des années précédentes, s'est assuré le concours de l'orchestre Lemaire. Prix d'entrée, 0 fr. 50.

— **Club Musical des X.** — Le grand concert annuel de gala aura lieu dimanche, 9 janvier, à quatre heures et demie, dans la salle des fêtes de la « Brasserie du Gymnase », 8, rue du Grand-Chemin. Le Comité voulant ajouter un nouveau fleuron à la haute renommée acquise par les concerts précédents, a préparé un programme qui sera appelé à faire sensation. Onze artistes, tous lauréats de Conservatoire et de concours de Roubaix ; artistes des concerts de Paris, Douai, Cambrai, sont engagés, et assureront le succès de ce gala extraordinaire. Nous donnerons prochainement le programme et le nom des artistes engagés.

TOURCOING

— **Théâtre Municipal de Tourcoing.** — **Direction : Santara frères (2e année).** — Jeudi, 6 janvier, à huit heures (bureaux à 7 h. 1/2), première représentation (création à Tourcoing) du plus grand succès du Théâtre des Variétés : « Miquette et sa Mère », comédie en trois actes, de R. de Flers et A. Caillavet, représentée pour la première fois à Paris le 2 novembre 1906. On commencera par « La Veuve aux Camélias », vaudeville en un acte, de Straudin, Lambert Thiboust et Delacour. Prix ordinaire des places.

La location est ouverte dès à présent au théâtre et au bureau de tabac de la Grand'-Place. Un service de tramways est assuré après le spectacle (lettres E et M).

SALLE ARTISTIQUE 50, Rue d'es Champs, Roubaix.

Ce soir séance à 8 heures. Le programme des Fêtes de l'An qui a obtenu un si éclat ant succès sera donné pour la dernière fois ce soir. Nul doute qu'il y aura encore foule pour admirer les célèbres vues de l'Universel Cinéma. Entrée : Fauteuils, 0.50 secondes, 0,30. 78309d

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 4 janvier

Présidence de M. GODART, vice-président

VOLEURS DE PAIN. — Depuis trois semaines environ, M. Georges Delberghe, 28 ans, boulanger, rue Blanchemaille, 144, à Roubaix, s'aperçoit que, chaque matin, des inconnus dérobaient du pain dans sa voiture au moment du chargement. Lundi matin, M. Delberghe résolu à pincer les coupables, organisa une étroite surveillance en compagnie de son garçon boulanger, M. Alphonse Decottignies. Une première charge de pain ayant été déposée dans la voiture, le boulanger vit deux individus s'approcher et prendre la fuite en emportant trois pains.

MM. Delberghe et Decottignies se mirent à leur poursuite et les appréhendèrent dans une rue voisine. Au cours de la poursuite, les deux voleurs avaient laissé tomber deux pains. Les coupables qui comparaissent aujourd'hui devant le tribunal sont : Charles Demerlaire, 20 ans, tisserand à Croix, et Joseph Spittaels, 19 ans, noyauteur à Roubaix.

Ils sont condamnés : Demerlaire à 20 jours de prison et Spittaels à 6 jours.

DES MENACES. — Mlle Germaine Ferret, 20 ans, soigneuse à Tourcoing, rue de Gand, 582, fréquentait un mauvais sujet, le sieur Eugène Delbaere, sans profession, à Tourcoing.

Delbaere, qui se montrait parfois violent, émettait la prétention de vivre aux dépens de son amie. A plusieurs reprises il avait voulu la contraindre, en lui adressant des menaces, à lui remettre une partie de l'argent provenant de son travail.

Le 30 décembre, dans la soirée, une scène de ce genre se reproduisit et Delbaere tout en menaçant la jeune fille de la tuer, la somma de lui remettre l'argent qu'elle avait touché à l'usine.

Mlle Ferret s'y refusa et porta plainte. Delbaere nie énergiquement ce fait.

Il est condamné, pour menaces de mort sans condition, à 15 jours d'emprisonnement.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Président, M. Tiberghien.

Juges : MM. Duquennoy et Trentesaux

POUR DES SACS. — Une firme tourquennoise, MM. D... et B..., sont cités par un malteur, M. T..., qui leur réclame une somme de 390 francs, représentant la valeur de 312 toiles marquées de son nom. Il dit que MM. D... et B... lui ont retourné des toiles autres que les siennes. En outre, il demande au tribunal de lui allouer 5 centimes par toile et par mois, à titre de location.

MM. D... et B... répondent que les toiles retournées par eux sont bien celles qui ont servi à l'expédition et concluent au débouté de la poursuite ou subsidiairement à une expertise.

La preuve paraît faite que le malteur a livré ses marchandises dans des sacs matriculés à ses chiffres ; il doit donc en recevoir de parcils. En conséquence, le Tribunal nomme M. Pierre Dumortier, fabricant d'huiles et tourteaux, à Tourcoing, comme expert chargé d'aller vérifier les sacs et de fixer, s'il y a lieu, l'indemnité.

La cause est prorogée au 7 janvier.

PROCÈS DE ROULAGE. — La voiture de M. Debune ayant été violemment accrochée dans une rencontre par un camion de l'« Alliance Tourquennoise », le premier réclame une indemnité de 122 fr. 85 à titre de réparation des dommages et des conséquences de la collision.

L'enquête ayant prouvé que le camion de l'« Alliance Tourquennoise » voulu dépasser la voiture de M. Debune sans prendre assez de champ pour ne pas la heurter, le Tribunal condamne l'« Alliance » à payer au demandeur la somme qu'il réclame. Les intérêts judiciaires et dépens en plus.

NECROLOGIE

— Lundi, à dix heures, ont été célébrées, en l'église paroissiale de Rosendael, les funérailles de M. Alfred Hauw. Le deuil était conduit par les deux fils du défunt, MM. l'abbé Hauw, ancien missionnaire, vicaire d'Hem, et Alphonse Hauw, rédacteur au « Nord Maritime ».

6 GRANDS PRIX — HORS CONCOURS PARIS 1889 — RHUM CHAUVET

TERRIBLE ACCIDENT PRÈS DE MARQUION

Un automobile tamponné par un train

Un industriel cambrésien, M. Black tué sur le coup

Un épouvantable accident, qui occasionna la mort d'une personnalité bien connue de la région du Nord, M. G. Black, fabricant de chicorée, à Saint-Olle-lez-Cambrai, s'est produit, lundi matin, dans les circonstances suivantes.

M. Black, ayant quitté son château de Bourlon dans la matinée, s'était rendu chez son gendre, M. de Saint-Aubert-Black, à Sauns-lez-Marquion, il revenait, vers onze heures et demie, pour se rendre en automobile à Douai, chez M. et Mme André-Black.

M. Black était accompagné de son chauffeur Liétin, et conduisait lui-même sa voiture, une limousine, quatre cylindres.

A une allure normale, le véhicule avait traversé à Marquion la route de Cambrai à Arras et suivait le gravier qui conduit à Sauchy-Lestrée, lorsqu'au moment où les voyageurs franchissaient le passage à niveau non gardé et dépourvu de barrières de la ligne de Cambrai à Marquion, à quelques centaines de mètres de cette dernière commune, se produisit un accident épouvantable.

Le train mixte, voyageurs et marchandises, qui part de Cambrai à 10 heures 40 du matin, arrivait, conduit par le mécanicien Bourdrez, juste à l'instant où l'auto allait avoir dépassé la voie.

Un choc formidable se produisit.

L'automobile fut démoli du coup et, tandis que la carrosserie, violemment arrachée, était lancée, brisée sur le côté du chemin de fer, le châssis avec les deux hommes qui le montaient, était happé par la locomotive, accroché par une roue d'arrière, et entraîné par le convoi qui ne s'arrêtait que plus de cent mètres plus loin.

M. Black put encore crier : « Arrêtez ! Arrêtez ! » Mais bientôt projeté sur le ballast, il y restait inanimé, tandis que le train stoppait et que son chauffeur Liétein, qui n'avait reçu aucune blessure, s'empressait auprès de lui et essayait vainement de le rappeler à la vie.

M. Black, dans sa chute, avait été blessé mortellement et on constatait bientôt qu'une fracture du crâne existait un peu au-dessus de l'oreille gauche.

On déposa le corps de la malheureuse victime dans le fourgon du train et celui-ci reprit sa marche vers Marquion.

Sur la voie ferrée, gisaient épars, sur une centaine de mètres, coussins, bidons d'essence, outils divers, etc. C'était un spectacle lamentable.

Près de l'endroit où se trouvait tordu, broyé, le châssis de la limousine, on voyait encore la pèlerine de M. Black, l'un des caoutchoucs dont il était chaussé et maints autres objets.

La gendarmerie de Marquion, avisée de l'événement, ouvrit aussitôt une enquête sur les causes qui le déterminèrent et qui, jusqu'à présent, ne paraissent pas encore absolument connues.

La famille de M. Black, prévenue du malheur qui l'atteignait d'une façon si terrible et si imprévue, a fait transporter la dépouille mortelle du regretté industriel de Marquion au château de Bourlon.

Ce triste événement aura une douloureuse répercussion dans tout le Cambrésis et l'Artois, où M. Black a répandu, depuis de longues années, d'innombrables bienfaits.

Les Pharmacies Noyon, rue de Lannoy, 296, et rue de Flandre, 111, à Roubaix, doivent leur bonne réputation aux soins apportés à l'Exécution des Ordonnances toujours préparées par le pharmacien lui-même. 72974

NORD

GRAVE ACCIDENT A LA FOSSE RENARD A DENAIN. — L'accrocheur Jacquier, occupé à la fosse Renard, en accrochant deux wagons a été pris entre deux tampons. Le malheureux a eu la jambe gauche écrasée et la mâchoire fracassée.

Il a été transporté à la clinique du docteur Mariage à Valenciennes où il a subi l'amputation de la jambe.

UN HOMME IVRE SE NOIE DANS 25 CENTIMÈTRES D'EAU A BAILLEUL. — Charles Annoot, dit « Tambour », habitant rue de la Gare cour Plouvier a été trouvé noyé dans le ruisseau longeant le chemin d'Hazebrouck. Le fossé ou le malheureux a trouvé la mort ne contenait pas, en hauteur, plus de 25 centimètres d'eau. « Tambour » avait été vu la veille en complet état d'ébriété.

UN ACCIDENT MORTEL A ARMOON. — Un jeune homme de 19 ans, M. Emile Normand, conduisait un chariot attelé de deux chevaux qui, effrayés par le sifflet d'une locomotive, prirent peur et s'emballèrent. L'attelage fut arrêté près du passage à niveau ; le conducteur gisait inanimé à quelques mètres de là. Les docteurs Desfossez et Collbert, appelés immédiatement, ne purent que constater le décès de la malheureuse victime. Le jeune conducteur, en voulant arrêter son attelage, était tombé sous les roues du chariot qui l'avaient écrasé.

IMPORTANTE SAISIE DE FRAUDE A PONT-SUR-SAMBRE. — Ces jours derniers, vers six heures et demie, MM. Vanesse, Pinçon et Carion, brigadier et préposés des douanes, procédaient à la visite d'une voiture conduite par une femme et un jeune homme. Le brigadier Vanesse, au cours de cette visite, découvrit sous de la paille, un chargement de tabac et de cigares. Le jeune homme se voyant pris, s'enfuit du côté de la forêt, mais le préposé Carion put le rejoindre peu après et l'arrêta. Les deux personnes ont déclaré se nommer Louise Hot, née à Villereau, épouse de M. Firmin Décaudin, marchand de poteries, à Houdain, et Sostène Décaudin, fils des précédents et demeurant avec eux. La prise consiste en 280 boîtes de cigares ; 105 paquets de cigares minas ; 1.340 paquets de tabac ; 400 grammes de tabac en poudre ; 400 grammes de tabac haché, le tout estimé 7.200 francs environ, non compris la voiture, le cheval, la faïence, les harnais, estimés 1.040 francs. Après les formalités d'usage les deux fraudeurs ont été conduits à la gendarmerie de Berlaimont, pour être ensuite transférés à Avesnes.

Envoyez 1f50 à P. Glaesel, phn, 28, rue de Grammont, Paris, et vous recevrez fco avec un almanach gratis, une boîte de Pilules Suisses, le meilleur remède contre les MAUX d'ESTOMAC et la CONSTIPATION.

PAS-DE-CALAIS

IMPORTANTE ARRESTATION A BOULOGNE. — Les commissaires spéciaux de la gare de Boulogne, MM. Hennett et Sulzbach, ont arrêté, dimanche soir, le nommé Oscar Juvet, sujet suisse, âgé de 24 ans. Cet individu, dont le signalement leur avait été récemment communiqué, était recherché par la justice de son pays pour vol important commis au préjudice de son patron, un pâtissier de Zurich. Juvet avait en effet, réussi à s'emparer de valeurs représentant une somme d'une cinquantaine de mille francs ; il se disposait à embarquer à bord du transatlantique « Postdam » en partance pour l'Amérique. Juvet sera prochainement remis aux autorités helvétiques.

NICE, CARNAVAL, COTE-D'AZUR (ITALIE)

8 jours au pays du Soleil et des fleurs

24 au 31 janvier, visite Marseille-Toulon-Nice. *Mte-Carlo*, Voyage, Hôtels, Casinos 175 fr., env. prog. *S'ad. Excursions de la Presse* 9 r. Clichy *Paris* 3343ad

BELGIQUE

LA "DÉCHÉANCE" DU ROI

Un journal gantois publie au sujet du roi Albert un long article qui, à titre de curiosité, mérite au moins d'être mentionné. Il estime que le prince Albert est déchu de ses droits au trône par la raison qu'il s'est marié sans le consentement du roi Léopold, prescrit aux termes de la Constitution revisée, ait été donné dans la forme d'un arrêté royal...

« Il existe donc malheureusement, conclut notre confrère, une question dynastique.

Comment la résoudre au plus vite ?

En publiant immédiatement, s'il existe, l'acte gouvernemental portant consentement au mariage de S. A. R. le Prince Albert de Belgique avec S. A. R. la Duchesse Elisabeth de Bavière.

Et si ce document solennel dûment contre-signé n'existe pas, qu'en vertu de l'aliéna 3 de l'article 60 de la Constitution, ceux qui, à défaut de Roi, exercent ses pouvoirs, c'est-à-dire les ministres réunis en conseil, sollicitent d'urgence, au nom du peuple belge qui les en adjure, l'assentiment des deux Chambres, pour enlever d'une déchéance immérétée le plus digne des Princes. »

Pour comble de malheur, écrit à ce propos le « Bien Public », si le prince Albert était déchu de ses droit à la couronne, les deux Chambres ne sauraient l'en relever, sauf le cas de vacance du trône. C'est donc au prince Léopold que la couronne reviendrait !... Notre confrère oublie seulement que le roi a assisté au mariage de son neveu et que son consentement y a été exprimé dans la forme la plus authentique.

Le quadruple assassinat de La Sauvenière-lez-Spa

Le nommé D..., de la rue des Fabriques, à Verviers, qui était rentré lundi sans casquette et avait été arrêté par la police, a fourni un alibi. Il s'était enfui d'une bagarre sans sa casquette. Il a été relâché. Un habitant de Francorchamps, arrêté également, a établi aussi un alibi. Les recherches dans les gares et aux environs de Spa, n'ont rien donné. Des vêtements ont été saisis chez différentes personnes à Spa, ainsi qu'un paquet de papiers appartenant à Evrard et retrouvés au bas du remblai à Marteau. Les haches et les outils d'Evrard ont été saisis par le parquet.

Les scellés ont été apposés sur toutes les portes et fenêtres des chambres où les cadavres ont été découverts.

Que possédaient les époux Evrard ? Ceux-ci, à ce qu'il paraît, devaient, au moment du crime, posséder un millier de francs en espèces.

On savait le chien hargneux et difficilement approchable par l'étranger. Or, à moins d'avoir été empoigné à l'improviste par quelqu'un qu'il connaissait, le chien aurait certainement battu en retraite à la vue d'un inconnu et se serait tapi sous quelque meuble devant le geste menaçant de l'individu.

Quel est ce familier, cette connaissance de la famille Evrard-Chardez ? C'est ce que la justice s'efforce de découvrir.

On retrouve encore des papiers

Nous avons dit qu'un Spadois a trouvé, dimanche à midi, sur le remblai du chemin de fer, du côté gauche, et près du viaduc du Marteau, une liasse de papiers appartenant à Edouard Evrard et jetés là, sans doute, par un individu qui se trouvait sur le train allant vers Pepinster.

Ces papiers ont été remis à la gendarmerie qui s'est rendue sur-le-champ à la halte de Nivezé pour une nouvelle enquête.

UN ASSASSINAT A DEINZE

Lundi, vers le soir, les habitants de la rue du Chat, à Deynze, s'étonnaient de ce que leur voisine, la veuve Ouderbeke, née Julie Boulez, âgée de 67 ans, n'avait pas été vue de toute la journée. La femme habitait seule une petite maison, et n'était pas malade ; la veille, second jour de l'an, elle s'était encore bien amusée, et avait chanté avec des voisines, jusque vers onze heures du soir.

On informa la police ; les portes étant bien fermées, on dut en forcer une pour pénétrer dans la maisonnette.

Dans la chambre à coucher, on trouva le cadavre de la femme, étendue sur le plancher, devant son lit ; elle avait été assommée au moyen d'un instrument contondant, un marteau, croit-on. Le crâne a été fracturé.

D'après les suppositions, le vol aurait été le mobile du crime ; mais le butin de l'assassin doit avoir été insignifiant.

La victime ne possédait pas d'économies et gagnait modestement sa vie en faisant des dentelles. On dit qu'elle avait touché récemment, la moitié de sa pension de vieillesse, donc 32 fr. 50.

On n'a constaté aucune trace d'effraction ; dès lors on suppose que l'assassin est entré avec la victime dans la maison ; dans ce cas, il devait être connu d'elle ; ou il s'est introduit dans la maison pendant l'absence de la victime et s'y est caché, en attendant son retour, puisqu'il savait qu'elle portait tout son petit avoir sur elle.

L'assassin n'a fracturé ni fouillé les meubles, sachant bien qu'il n'y trouverait aucune valeur.

Un individu a été interrogé, mais aucune preuve n'a été relevée contre lui. Le parquet de Gand s'est rendu à Deynze mardi après-midi.

La victime n'a pas d'enfants ni de proches parents.

Elle n'a pas été surprise dans son lit, car elle portait encore ses vêtements.

Le suicide d'un avocat parisien à Liége

L'avocat parisien qui s'est suicidé à Liège, est M. Georges Sigot, âgé de 44 ans. M. Sigot avait fait la connaissance d'une jeune et élégante divette parisienne, Lucette de Landy.

Leur liaison dura quelque temps, puis la jeune femme s'engagea, en octobre, au théâtre de la Renaissance, à Liège, où elle interprète en ce moment le rôle de la commère dans une revue locale.

A maintes reprises, Sigot était venu rendre visite à la jeune femme, qui occupe un appartement au second étage, rue Tournant-Saint-Paul, 4. Il avait profité encore des vacances de Noël pour faire un voyage à Liège. Il rencontra chez la jeune fille une grande froideur. Plusieurs querelles s'élevèrent entre eux. M. Sigot en ressentit un gros chagrin et il fit part à Lucette de Landy de son intention d'en finir avec la vie. La divette parvint à lui enlever son revolver. Dimanche soir, après avoir assisté à la matinée au théâtre de la Renaissance, il envoya une corbeille fleurie pour la représentation du soir et se retira dans l'appartement de la rue du Tournant-Saint-Paul. Il écrivit plusieurs lettres et, vers dix heures, il se logea une balle de revolver dans le côté gauche. On accourut à son secours. Le malheureux avait perdu connaissance. Trois médecins vinrent le soigner et reconnurent que son état était excessivement grave.

Il fut transporté dans une clinique privée, où il est mort lundi matin.

L'AFFAIRE DE THIRIMONT

Confrontation

M. le juge Vandamme a entendu M. le bourgmestre et le secrétaire qui se trouvaient en réunion avec le receveur, le soir du 25 octobre, jour de la disparition.

M. le commandant Henin est resté trois quarts d'heure dans le Cabinet du juge. Il a rappelé les détails du rapt, la discussion entre Luc Dalne et Laure Hurion, le curage de la citerne à purin.

La femme Devergnies a reconnu avoir parlé à Luc Dalne. Je nie, a-t-elle déclaré, avoir dit que mon enfant était dedans le purin ; vous comprenez que si j'avais su qu'elle était là, j'aurais été la première à aller la chercher. J'ai déclaré à Dalne, qu'elle pouvait être dans la citerne.

— Et qui l'y a jetée, demanda le juge ?

— Qui, je ne sais pas, je n'accuse pas.

M. et Mme Devergnies ont été ensuite confrontés ; tous deux ont conservé un grand calme. Puis on a introduit Eva Devergnies devant ses parents et la confrontation a donné matière à des larmes.

— Je ne sais rien, je ne saurais rien dire, criait Eva. Que me veut-on, pourquoi me faire souffrir, on m'a déjà tant accablé.

Et le père Devergnies ajouta : Luc Dalne dit peut-être ce qu'il pense, mais ma pauvre femme est folle, elle déraisonne. Je l'ai vue en prison hier, elle m'a juré son innocence.

Luc Dalne est ensuite introduit. Il maintient ses accusations.

— Taisez-vous, crie la femme Devergnies. Et devant les gendarmes, devant le juge, la mère se mit à fondre en larmes. Elle demanda à embrasser son mari et sa fille. Le juge n'ose pas refuser.

— Je suis innocente, dit-elle, à son mari, les larmes aux yeux, vous seul vous le savez.

— Eh oui, répondit M. Devergnies, le monde est si mauvais, je ne crois pas à ce qu'on dit.

A une heure se terminait cette émouvante séance.

Le crime de la rue de l'Étuve à Bruxelles

Détails complémentaires sur l'identité de la victime

Contrairement à ses dires constants et à l'obstination qu'elle mettait à n'avouer que soixante ans, Mme veuve Van Hille avait dépassé l'âge de 71 ans. Ses deux fils ont confirmé les indications d'un papier écrit de sa main — et qu'on a trouvé chez elle, au fond d'une boîte de poudre de riz — où il était dit qu'elle était née à Rotterdam, en juillet 1838.

Il y avait environ seize ans qu'elle résidait à Bruxelles, changeant fréquemment de logis. Elle s'était fixée rue de l'Etuve depuis dix-huit mois quand on l'a tuée. Sa pension trimestrielle de veuve d'officier néerlandais était de dix-huit florins ; mais elle était en outre assistée par ses deux fils, dont l'un est capitaine en Hollande. Elle avait une fort belle instruction et, de plus, cultivait les arts.

Son passe temps favori avait été la peinture, jusqu'au moment où l'état de sa vue l'avait forcée à renoncer à cette distraction. Mais sa chambre n'était garnie que de tableaux peints de sa main.

La veuve Van Hille était d'une très grande économie, sans être avare : nous avons dit que, malgré la modicité de ses ressources, elle aimait à faire la charité. Il est avéré que la veille du crime elle possédait en mains cinq billets de cent francs et une obligation. Hantée de l'espoir de gagner un jour « le gros lot », elle achetait un titre à la veille de chaque tirage et le revendait, à perte, après s'être assurée que « son numéro n'était pas sorti ».

Une autre crainte de la malheureuse était — nous l'